

D'abord dans le domaine des exportations. Les fabricants albertains de produits de haute technologie, de pétrole et de gaz, et de canola, paient en moyenne un pour cent de taxe de vente fédérale sur leurs exportations. Ils paient cette taxe pour l'achat de produits nécessaires à l'exploitation de leur entreprise. Ainsi :

- Le producteur de blé de Peace River paie une taxe de vente de 13.5 % pour une camionnette.

- Les sociétés Canadian Hunter, Alberta Natural Gas, Bow Valley Resources, Nova Corporation - en fait, toutes les compagnies pétrolières et gazières - paient une taxe de vente de 13.5 % pour le pipeline, le combustible et les petits camions qu'elles achètent pour mettre leur produit sur le marché.

- Novatel - et toutes les autres compagnies albertaines de haute technologie - paient une taxe de vente de 13.5 % pour chaque ordinateur, bureau ou classeur qu'elles achètent pour faire fonctionner leur entreprise.

Ce qui est scandaleux à cet égard, c'est que leurs concurrents japonais, européens et américains ne paient pas cette taxe. Dans toutes les autres économies industrielles modernes, quarante-huit pour être exact - les gouvernements on estimé qu'il était insensé de punir leurs producteurs avant même qu'ils atteignent le marché.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement, la taxe sur les ventes des fabricants punit nos exportateurs qui cherchent à écouler leurs produits à l'étranger, mais elle récompense en plus les compagnies étrangères qui cherchent des débouchés au Canada. Reprenons l'exemple de la société Novatel. Non seulement, celle-ci paie une taxe de 13.5 % sur le coût de l'équipement nécessaire pour exploiter son entreprise, mais elle paie aussi le même pourcentage de taxe sur le coût de la commercialisation et de la distribution de ses produits.

Il en va de même pour la société Weldwood de Hinton qui, comme tous les autres producteurs de pâtes et papiers, doit payer une taxe de 13,5 % sur le combustible qu'elle utilise pour mettre ses produits sur le marché, soit ses coûts de distribution.

Il n'y aurait pas de problème, je suppose, si les étrangers qui veulent nous vendre leurs marchandises devaient payer de l'impôt sur leurs coûts de marketing et de distribution. Mais ils n'en payent pas. Leurs marchandises sont seulement taxées à la frontière. Ils ne paient aucune taxe sur leurs coûts de commercialisation au Canada ou sur